

Accueil collectif de mineurs
Courrier à l'attention des parents et des personnels

Madame, Monsieur,

Comme plusieurs pays européens, la France connaît actuellement une forte recrudescence de cas de coqueluche sur l'ensemble du territoire national.

La coqueluche est une maladie infectieuse et contagieuse qui se manifeste par une toux d'abord banale puis quinteuse, nocturne parfois accompagnée de vomissements et dans certains cas par une dyspnée (difficulté à respirer). Des formes graves peuvent survenir chez les personnes non vaccinées et les personnes fragiles (nourrissons de moins de 1 an, femmes enceintes, personnes immunodéprimées, personnes atteintes de pathologies respiratoires chroniques comme l'asthme).

Le fait d'avoir déjà eu la coqueluche ne protège pas toute la vie contre la maladie.

Aussi, en prévision des séjours de vacances et accueils de loisirs d'enfants pendant la période estivale, afin de protéger votre enfant et son entourage de la coqueluche et d'éviter la diffusion de la maladie si un cas se déclarait au sein de la structure d'accueil, **il est fortement recommandé dès à présent de vérifier que votre enfant (et le reste de la famille) est à jour de sa vaccination contre la coqueluche. Ces recommandations valent également pour les personnels.**

Pour rappel, la vaccination contre la coqueluche comporte deux premières injections à 2 mois et 4 mois puis des rappels à 11 mois, 6 ans, entre 11 et 13 ans puis 25 ans.

Elle est également fortement recommandée chez les femmes enceintes à chaque grossesse à partir du 2^e trimestre pour les protéger elles-mêmes et leur enfant à naître. Si la vaccination n'est pas réalisée pendant la grossesse, elle est préconisée aux personnes de l'entourage susceptibles d'être en contact étroit avec le nourrisson durant ses six premiers mois de vie (parents, grands-parents, assistantes maternelles, ...).

Si le calendrier vaccinal n'est pas à jour, nous vous recommandons de contacter rapidement un médecin pour mettre à jour les vaccinations :

- avant le départ en colonie, en camps de vacances, en stage sportif, etc ;
- avant de confier votre enfant aux centres aérés et de loisirs ;
- avant de confier votre enfant aux grands parents, etc.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et de votre vigilance.